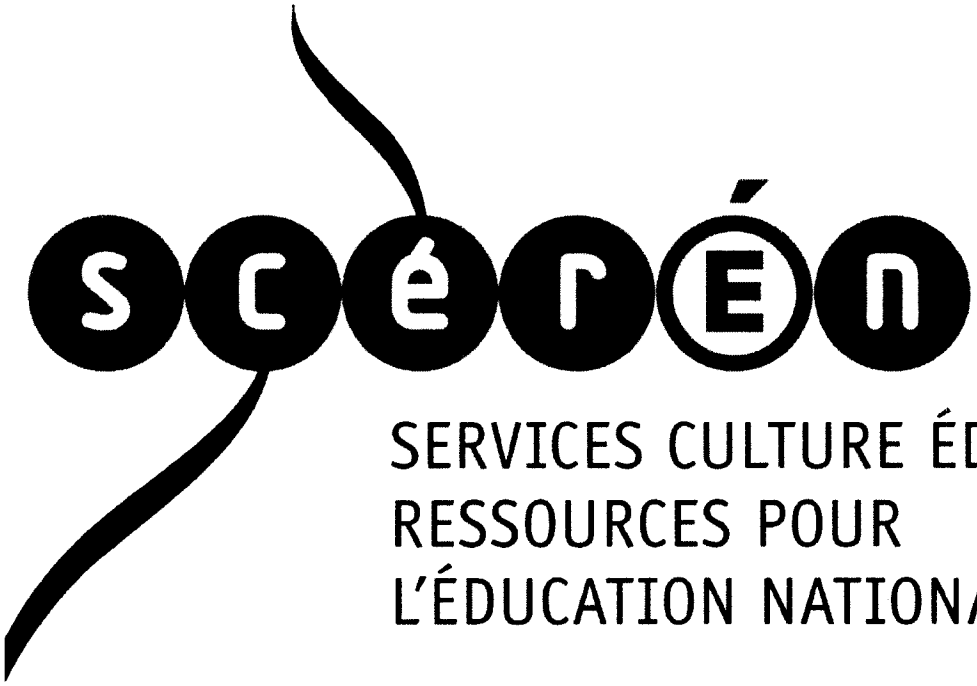
Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges



Ce document a été numérisé par le CRDP de Rennes

pour la

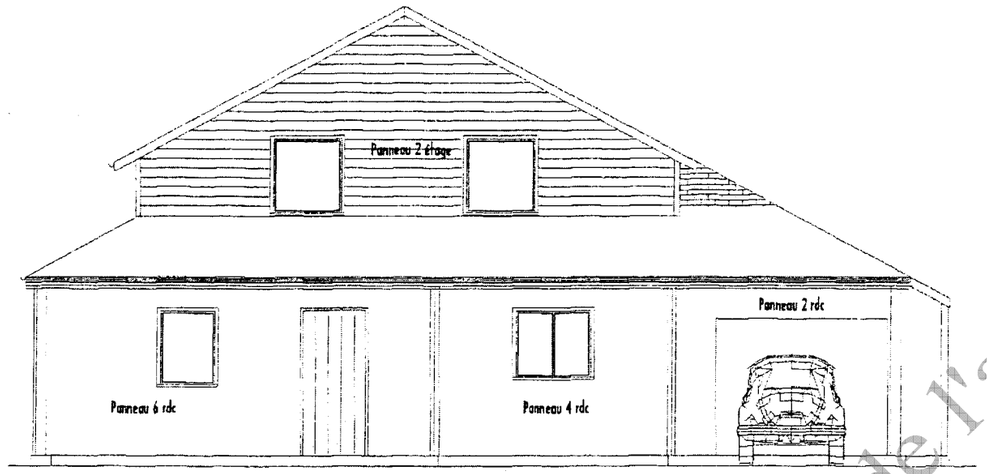
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET PROFESSIONNEL

CHARPENTIER

SESSION 2009



ETUDE D'UNE HABITATION A OSSATURE BOIS

Dossier commun aux épreuves :

E1 : Etude technique et scientifique d'un ouvrage

A1 : Recherche des solutions technologiques

B1 : Réalisation des plans d'exécution

DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

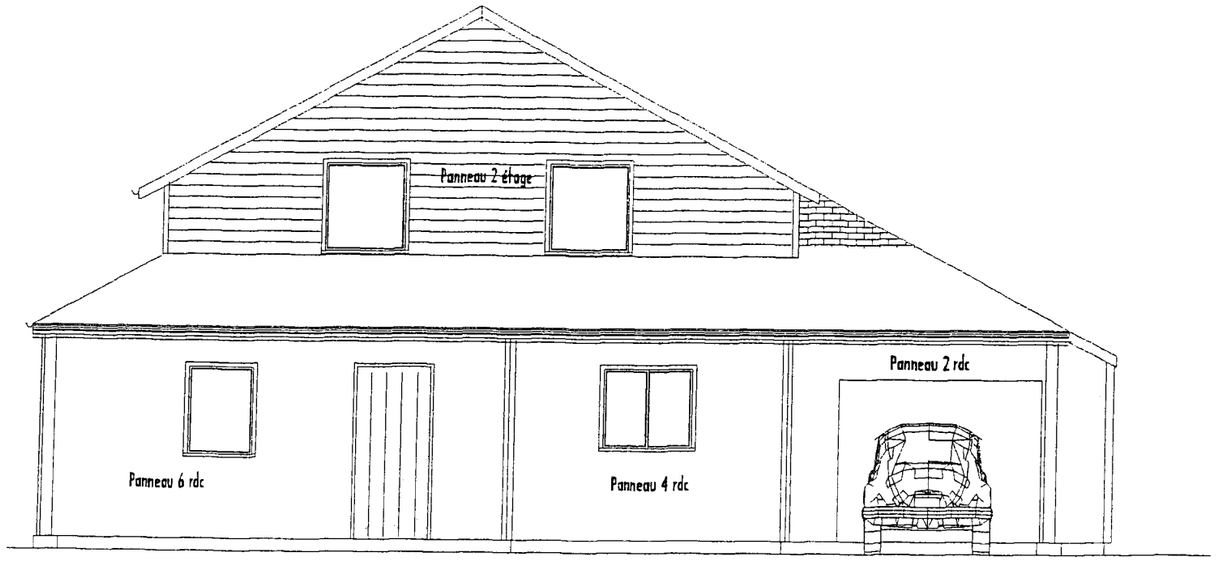
Page 1 / 9	Page de garde / Sommaire
Page 2 / 9	Façades (Nord, Est, Sud et Ouest)
Page 3 / 9	Plan du rez de chaussée
Page 4 / 9	Plan de l'étage
Page 5 / 9	Coupes A-A et B-B
Page 6 / 9	Implantation ossature R.d.C
Page 7 / 9	Implantation ossature étage
Page 8 / 9	CCTP - Généralités
Page 9 / 9	CCTP – Lot n°02 Charpente - Couverture

Ce dossier technique est à rendre en fin d'épreuve E1 – A1, afin d'être redistribué pour l'épreuve E1 – B1

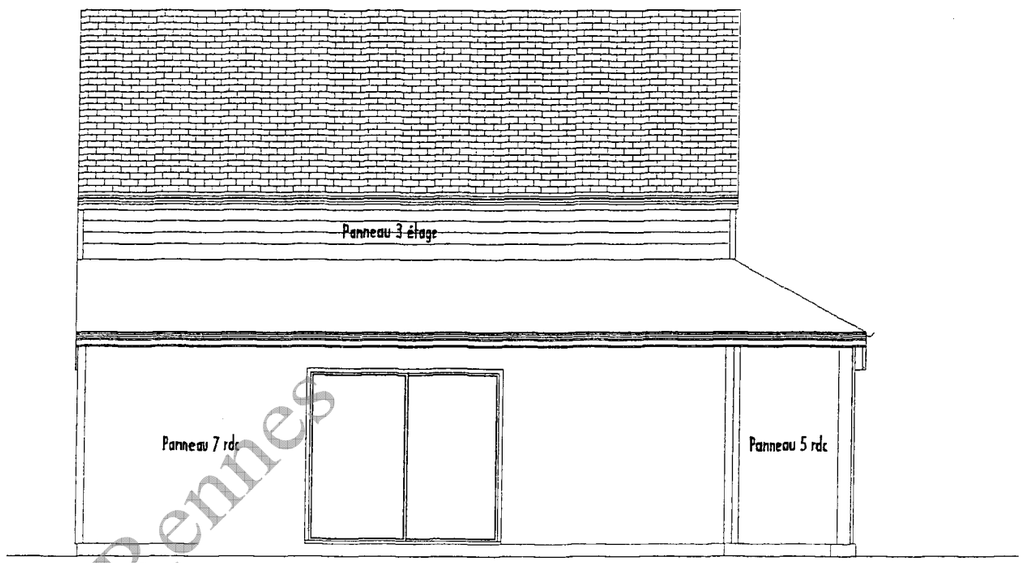
NOM : ..... PRENOM : .....

CODE EPREUVE : XXXXXX		EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	SPECIALITE : CHARPENTIER	
SESSION 2009	DOSSIER TECHNIQUE	*EPREUVE :* E1 – Etude technique et scientifique d'un ouvrage *SOUS - EPREUVE* : A1 - Recherche des solutions technologiques Unité U11 B1 - Réalisation des plans d'exécution Unité U12		Calculatrice autorisée : OUI
Durée : 2 h 00 et 3 h 00		Coefficient : 2 et 2	Sujet n° 390-EG09 et n°391-EG09	Page : 1 / 9

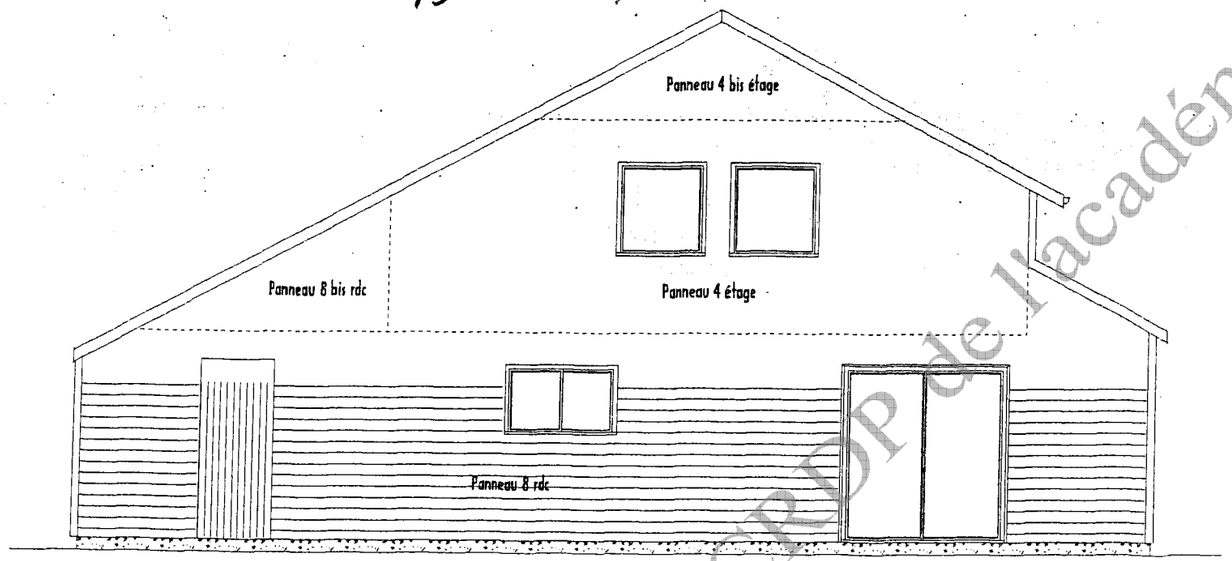
CRDP de l'académie de Rennes



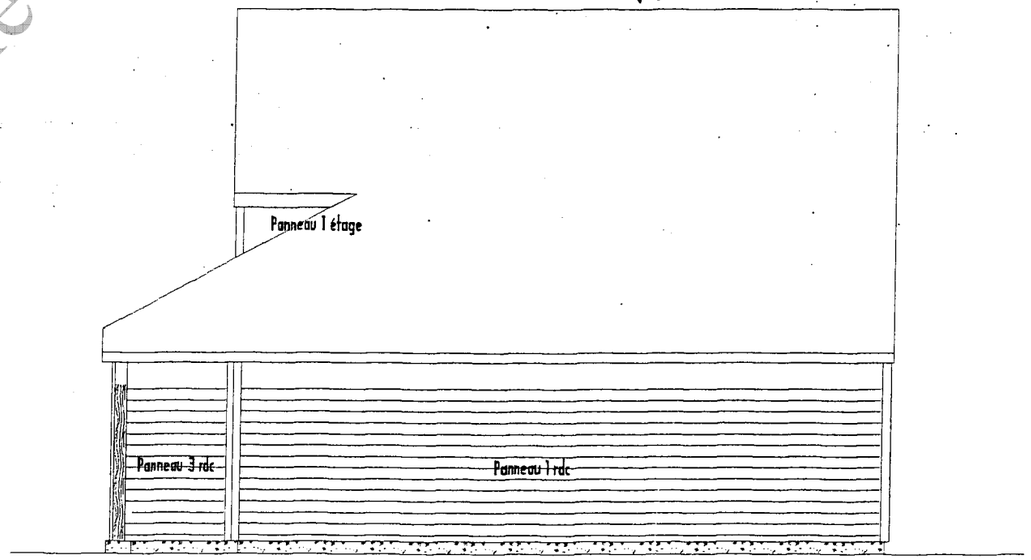
Façade Nord
Echelle : 1 / 75



Façade Est
Echelle : 1 / 75



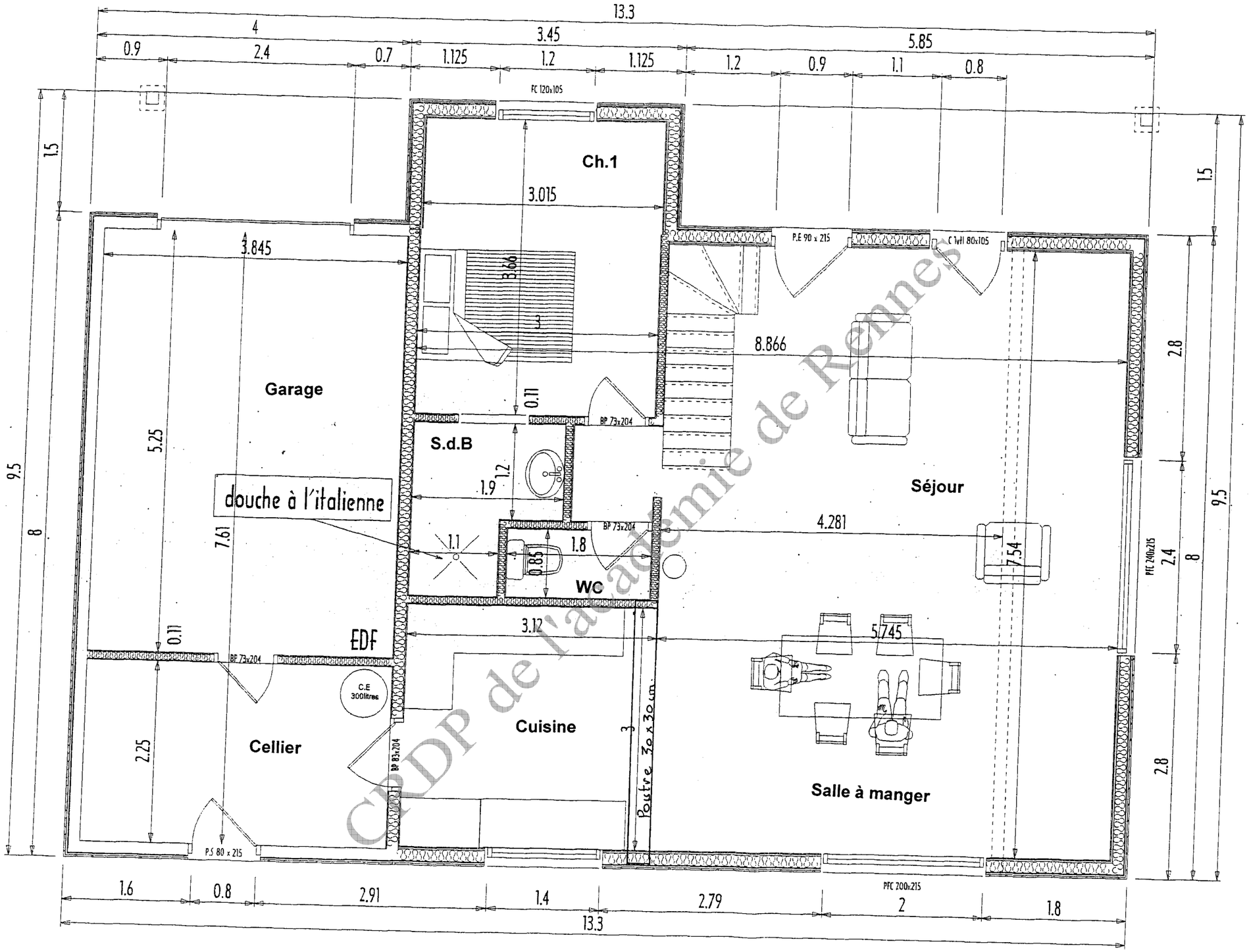
Façade Sud
Echelle : 1 / 75



Façade Ouest
Echelle : 1 / 75

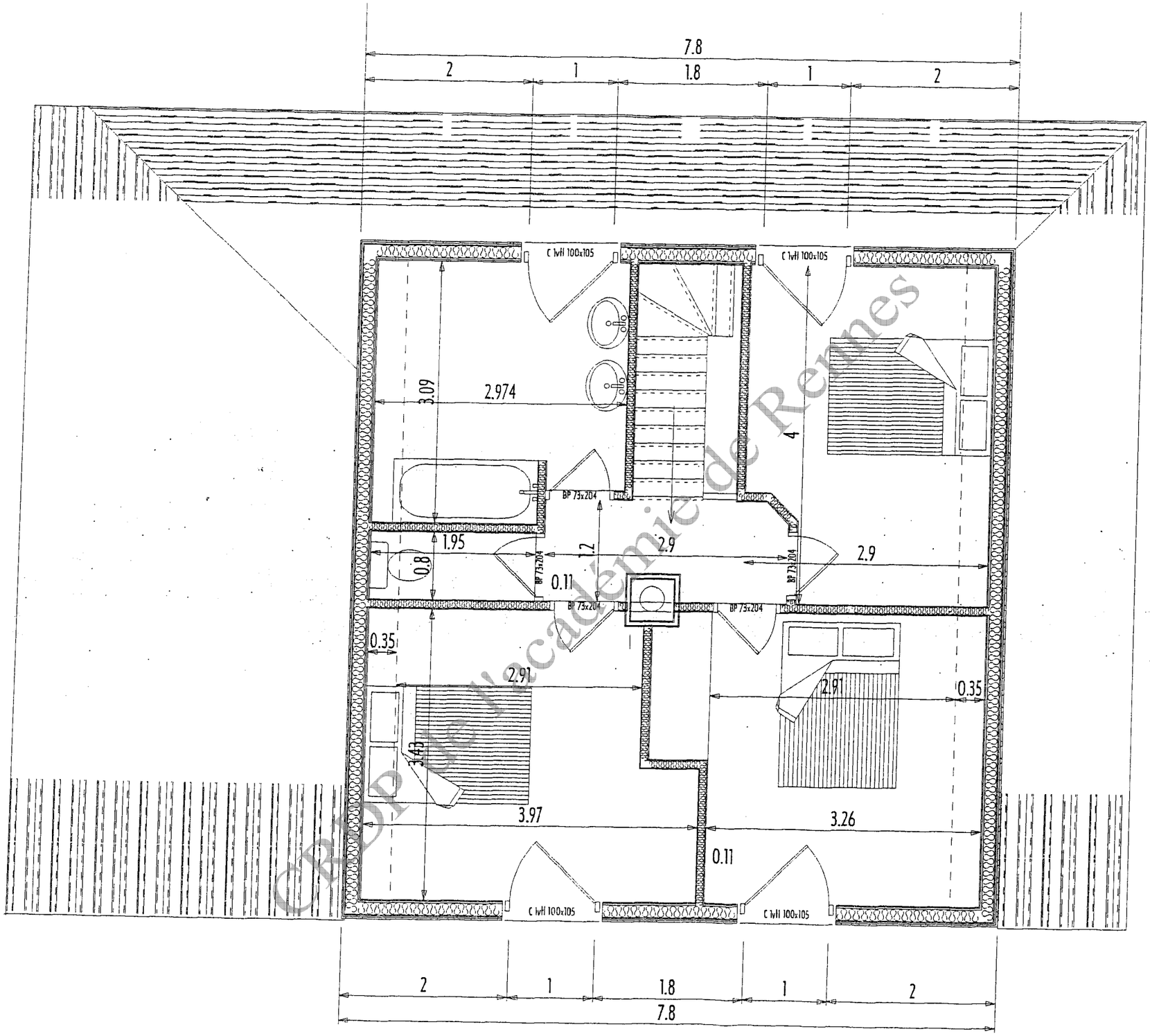
CRDP de l'académie de Rennes

- FACADES -



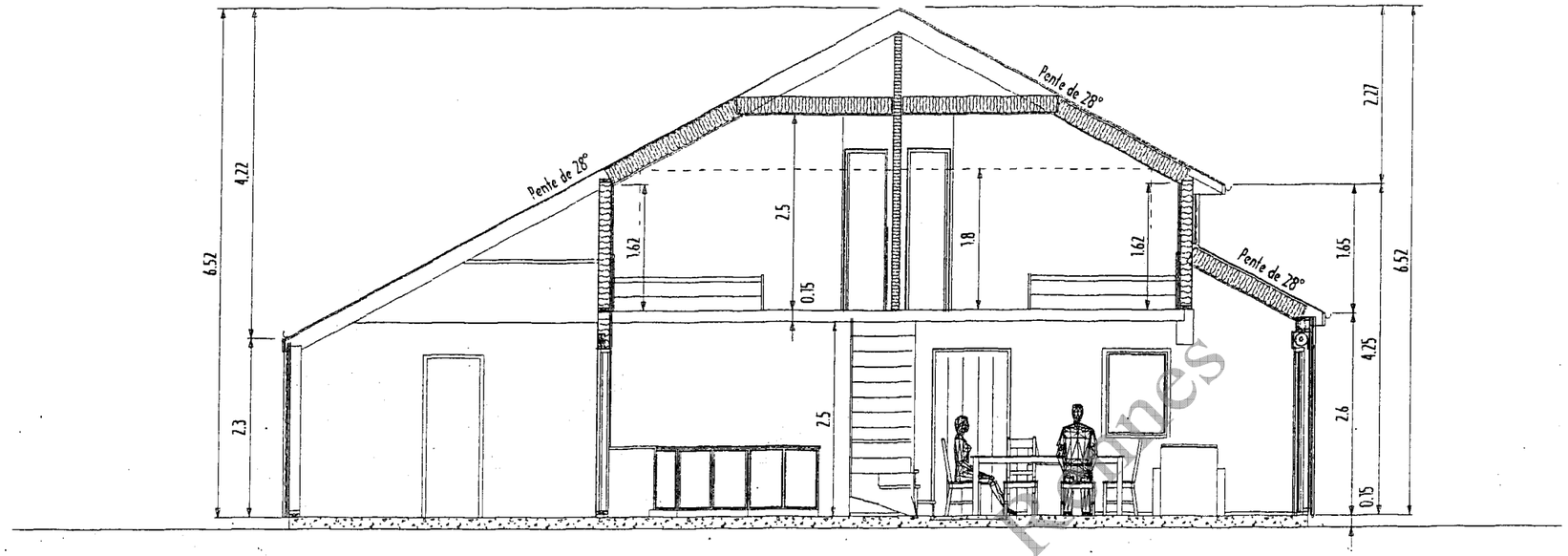
CRDP de l'académie de Rennes

- PLAN DU REZ DE CHAUSSEE -

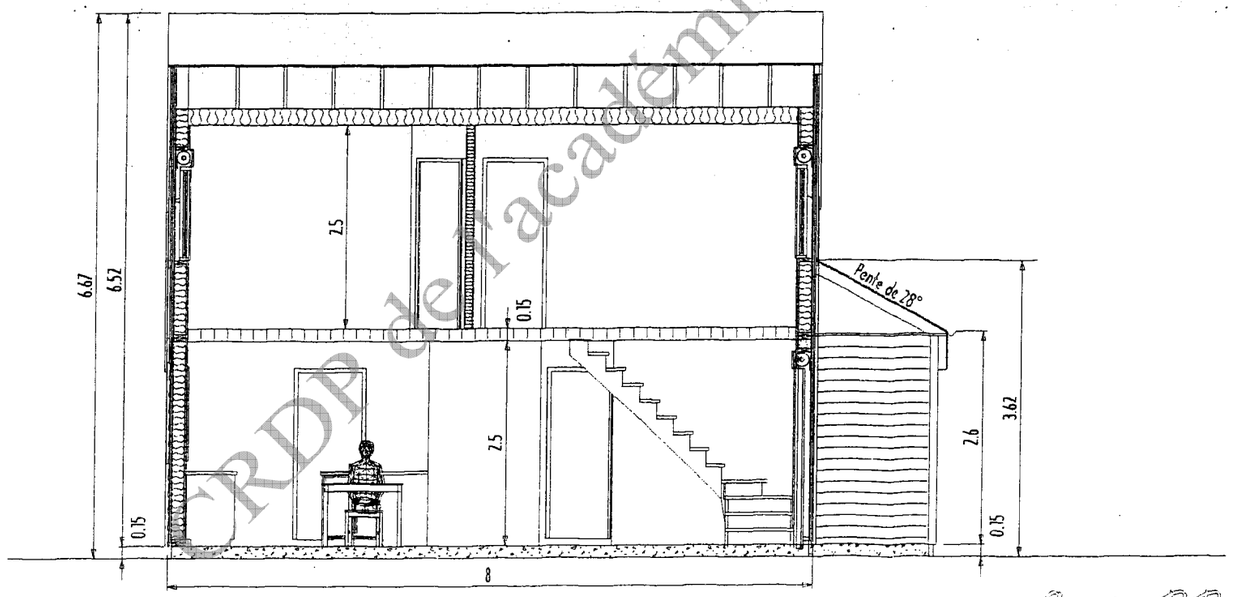


CRDP de l'académie de Rennes

- PLAN DE L'ETAGE -



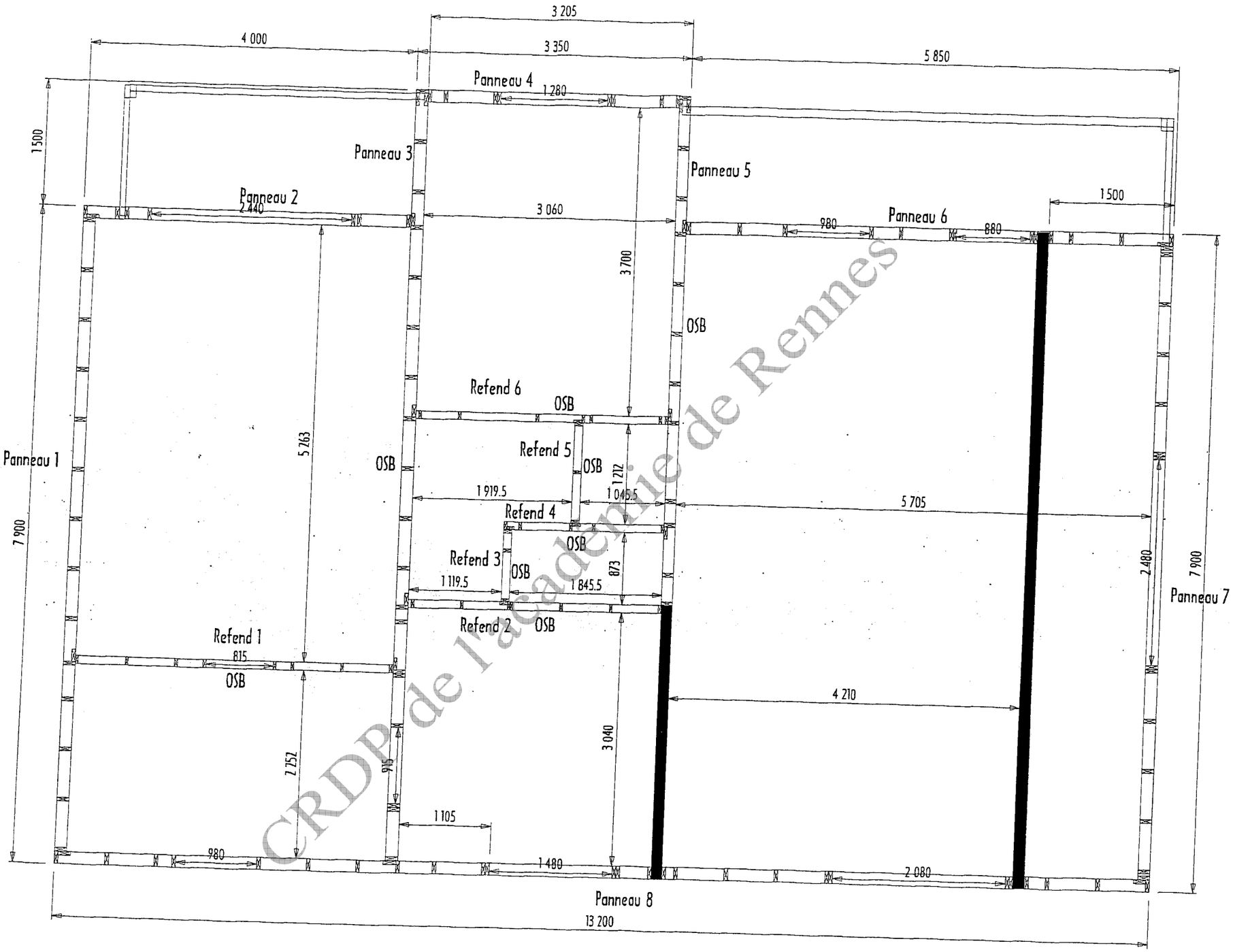
Coupe AA
Echelle : 1/75



Coupe BB
Echelle : 1 / 75

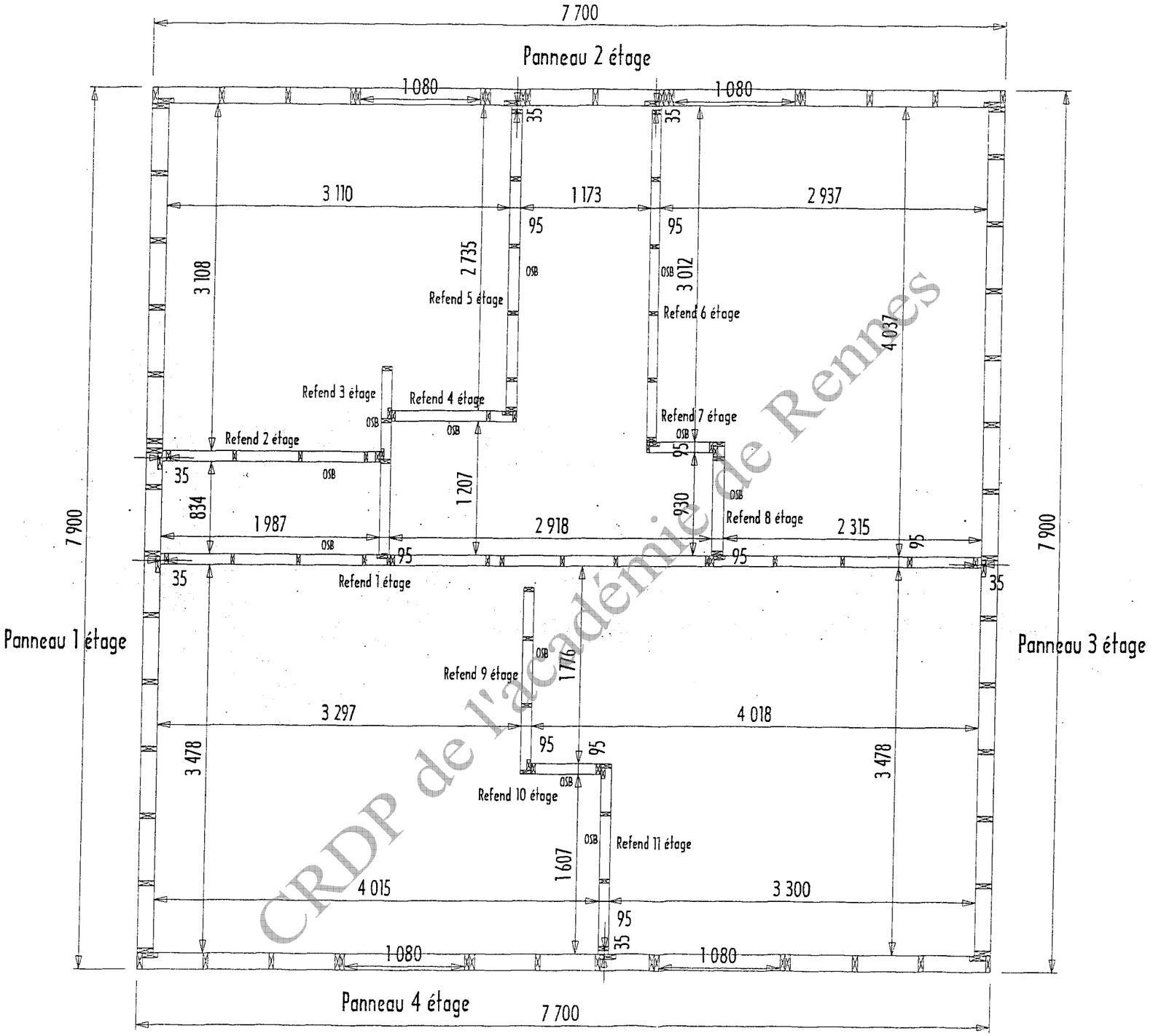
CRDP de l'académie de Rennes

- COUPES A-A et B-B -



CRDP de l'académie de Rennes

- IMPLANTATION OSSATURE RDC -



CRDP de l'académie de Rennes

- IMPLANTATION OSSATURE ETAGE -

MAITRE D'OUVRAGE : M. ROCTON et Mlle BOTTET
15, Avenue de la Plage
50 400 GRANVILLE

MAITRE D'ŒUVRE : Art & Bois Réalisation
Parc d'Activité
50 170 PONTORSON

NATURE ET LIEU DES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
50 400 GRANVILLE

NOMENCLATURE DES LOTS

LOT 01 : TERRASSEMENTS-GROS-ŒUVRE
LOT 02 : CHARPENTE-COUVERTURE
LOT 03 : MENUISERIES ALU-VOLETS ROULANTS
LOT 04 : MENUISERIES BOIS
LOT 05 : PLATRERIE
LOT 06 : ELECTRICITE-VMC
LOT 07 : PLOMBERIE
LOT 08 : FAIENCE
LOT 09: PEINTURE
LOT 10 : SERRURERIE

Document inclus dans ce dossier page 9 / 9

NOMENCLATURE DES PIECES

A. PIECES ECRITES

Le présent C.C.T.P. accompagné pour chaque Lot, des prescriptions particulières.

B. PIECES GRAPHIQUES

01 : Plan de masse
02 : Plan du RDC
03 : Plan R+1
04 : Coupe A-A
05 : Coupe B-B
06 : Façades
07 : Façades
08 : Electricité
09 : Plan du solivage

CRDP de l'académie de Rennes

LOT N° 02 – CHARPENTE - COUVERTURE

1 – GENERALITES

NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants :

- D.T.U. n° 30, 31.1, 31.2, 36.1, 36.4, 40.2, 40.21, 40.41, 60.32
- Règles TH K 77, TH G, TH BV, TH C, NV, CB 71
- Normes Françaises NF, Européennes.
- Cahier des charges de l'IRABOIS
- Cahier C111 du CTBA
- Cahier des spécifications du CSI

Cette liste n'est pas limitative.
En outre, l'entrepreneur est tenu de signaler au Maître d'Oeuvre tout changement ou modification de ces normes et règlements intervenant en cours de réalisation.
Les différents matériaux mis en oeuvre seront toujours conformes aux normes en vigueur.

VERIFICATIONS

L'entrepreneur devra, par une étude personnelle, vérifier les cotes portées sur les différents plans et s'assurer des possibilités de mise en oeuvre. Aucune cote ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

CALCULS

Les notes de calcul des ossatures devront être établies par l'entrepreneur ou un bureau d'études spécialisé et être remises au Maître d'Oeuvre. Les dossiers d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur.

CARACTERISTIQUES DES BOIS

La charpente sera exécutée en bois résineux C 24.
Les bois seront sains, sans trace de gerçure gelivure, taillés à vives arêtes, commercialement secs avec un taux d'humidité de 15 % maximum.
Les éléments de charpente stockés sur chantier seront protégés des intempéries.

PROTECTION DES BOIS

Le présent C.C.T.P. fait obligation à l'entrepreneur d'appliquer un traitement fongicide, insecticide et ignifuge sur toutes les pièces de bois de l'ensemble des charpentes avec garantie décennale.
Les traitements des bois seront de classe 2 pour les pièces non soumises aux agressions extérieures, de classe 4 pour les bois soumis aux intempéries (réf: NFB 50.100).

Après assemblage et mise en place des bois, l'entrepreneur procèdera aux retouches nécessaires de façon à imprégner les surfaces mises à nu au cours du travail.

L'entrepreneur est tenu de fournir le certificat de traitement des bois à l'autoclave CTB plus attestation AFPB certificat d'agrément d'applicateur et fiches techniques des produits de traitement devront être fournis lors de la livraison des bois sur le chantier.

– CHARPENTE – COUVERTURE

IMPRESSION

Toutes les pièces de charpente ou ouvrage bois apparents à l'extérieur recevront, à la charge du lot Peinture, une couche d'impression avant pose ou scellement (et en particulier les éléments d'avant-toits, les poteaux bois et les colombages).

ASSEMBLAGES

Les pointes et broches nécessitées par les assemblages de charpente seront prévues en acier galvanisé ou techniquement équivalent.
Les boulons, tirefonds et équerres nécessaires à l'assemblage des charpentes seront en acier galvanisé ou techniquement équivalent, ils seront employés avec rondelles normalisées égales à trois diamètres du boulon.

DIVERS

L'entrepreneur devra tous les scellements et calfeutrements au mortier relevant de son lot.
L'entreprise est responsable de la fixation mécanique de ses ouvrages.
La ventilation des combles sera conforme aux normes en vigueur.

2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHARPENTE

Charpente : Pente toiture 28 °.
Charpente chevron de section 38 * 225 mm.
- Poteaux bois rabotés pour charpente, poutre solivage.
- Volige jointive non rabotée au niveau de la partie habitation.
- Prévoir calage pour chéneau en limite nord.

Isolation en toiture : Sans objet

COUVERTURE

Partie courante :
Couverture en ardoises naturelles posée au crochet inox.
Film de complément d'étanchéité avec contre latte de 50 * 20 mm.

OSSATURE BOIS / BARDAGE

Parois extérieures villa.
Réalisation de parois extérieures comme ci-après :
- panneaux de façades constitués d'un clin horizontal « classe 3 » de 2,1 cm d'épaisseur avec interposition d'un pare-pluie sur contre- calage, compris vide d'air de 2 cm d'épaisseur.
- calage en sapin, compris contreventement en « OSB » de 9 mm d'épaisseur, largeur 1196 mm.
- fourniture et pose de laine de verre rigide nue de 120 mm, [classe VA 1].
- montant lisse en ossature bois de 145 mm x 45 mm.
- compris éléments de finition bois (appuis, linteaux, couvre- joints, baguettes, traverses horizontales et verticales, etc.)

Pare-vapeur
- habillage intérieur à la charge du lot plâtrerie. (Ba 13 mm et support métallique ép. totale 35 mm).

PLANCHER R+1

Le présent entrepreneur aura à sa charge la réalisation d'un plancher bois pour la mezzanine :
- Poteau / poutre en sapin.
- Un plancher « SAPISIN » posé sur un solivage en sapin C24 à entraxe de 0.56 m.

Nota : la vitrification du parquet est à la charge du lot peinture.

Localisation : voir plan R+1

BA13 fixé sur ossature bois
Mise en place de plaques de BA13 fixée sur ossature bois réalisée par le charpentier, protection des angles saillants, traitement des cueillies, traitements des joints.

CRDP de l'académie de Rennes

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.